

ES : la situation doit évoluer



ment d'équipes pluridisciplinaires et/ou généralistes », mais aussi par « l'élaboration par la Haute Autorité de santé d'une recommandation de pratique professionnelle relative à une "consultation infirmière" en puériculture ».

Pour un cursus LMD

En outre, le passage au cursus LMD permettrait de perfectionner la spécialisation sur deux années, et non plus une seule comme c'est le cas aujourd'hui. Entre autres avantages, des modules pourraient être consacrés à chaque mode d'exercice (hôpital, crèche et PMI). « Ce qui est intéressant dans nos carrières, c'est que l'on peut passer d'un secteur à l'autre facilement », explique ainsi Karine Gernelle. Elle considère que la formation a des lacunes, et que la faire passer à deux ans « permettra d'approfondir toutes les disciplines ».

S'il importe de valoriser ce métier vis-à-vis du système de santé, il faut également le faire auprès du grand public et des parents, en reconnaissant un exercice très transversal aux puéricultrices, qui « peuvent repérer des signes pas toujours identifiés par les médecins généralistes », par exemple d'asthme, poursuit Karine Gernelle. De son point de vue, « en matière

◆ Aujourd'hui, une puéricultrice est une infirmière qui a suivi douze mois de formation complémentaire pour se spécialiser. Elle peut ensuite exercer en milieu hospitalier, en crèche ou dans un service de PMI (protection maternelle et infantile). Des modes d'exercice très différents, pour lesquels, pourtant, toutes les puéricultrices sont formées à l'identique. « Notre fonction est diverse, ressentie comme très floue. La visibilité de notre métier n'est pas très claire », regrette Karine Gernelle, puéricultrice sur l'île de la Réunion et élue au Conseil national de l'Ordre.

Mieux définir le métier

Pas moins de 15 000 puéricultrices sont recensées en France, et un millier sont formées chaque année. Malgré cela, de nombreux postes de puéricultrice sont occupés, par des infirmières non spécialisées et l'évolution de carrière n'est pas des plus faciles. Pour l'Ordre infirmier, qui

a pris position sur le sujet par l'intermédiaire de son Conseil national le 7 décembre 2010, « l'attractivité de cet exercice spécialisé souffre de deux handicaps : d'une part, l'apport majeur de ces professionnels à la santé et au développe-

“ L'apport majeur des infirmières spécialisées en puériculture à la santé et au développement de l'enfant reste peu visible, donc méconnu. ”

ment de l'enfant reste peu visible, donc méconnu ; d'autre part, ils ne peuvent exercer en libéral et leurs actes ne sont pas inscrits à la nomenclature. »

La profession souhaite que les choses évoluent. Selon le CNOI, cela passe par une définition plus claire « des actes propres à leur spécialité », par « la valorisation de leurs compétences en encadre-

de politique de santé, il y a des choses à faire s'agissant de l'enfance. » Les puéricultrices, selon elle, sont en mesure de répondre à cette carence. Elles veulent également faire savoir qu'elles n'ont pas vocation à prendre en charge seulement des nourrissons, puisque leurs compétences concernent aussi les enfants plus âgés, jusqu'aux adolescents. ■

FIN DE VIE

Les infirmiers au chevet des mourants

La proposition de loi sénatoriale visant à reconnaître un droit à l'aide active à mourir n'a pas été adoptée. L'accompagnement des mourants soulève des interrogations philosophiques, médicales et juridiques. Ces problématiques sont au cœur des articles 22 et 23 du projet de code de déontologie des infirmiers (voir sur www.ordre-infirmiers.fr). Le jour du débat devant le Sénat, le Conseil national de l'Ordre a rappelé que les infirmiers sont souvent seuls au chevet des patients en fin de vie. Il est donc important que la profession soit pleinement intégrée à toute réflexion à venir sur cette délicate question.

SÉCURITÉ

Vers un observatoire des violences

Le Conseil national de l'Ordre des infirmiers vient de désigner l'un de ses membres, Emmanuel Boularand, comme référent sécurité au sein de l'Ordre. Il aura pour tâches de suivre les affaires de violences à l'égard des infirmiers, de représenter l'Ordre au sein de l'Observatoire national des violences hospitalières (ONVH) et de réfléchir à la constitution d'un observatoire pour la sécurité des infirmiers.

Erratum

Une erreur technique a provoqué la suppression de la ligne correspondant aux dettes fiscales et sociales dans le rapport financier diffusé avec la lettre n° 4 de décembre de l'ONI. Cette erreur n'a eu aucune incidence sur les totaux et les soldes mentionnés dans ce document.



BRUNO CHIGNIER

« Unis par les mêmes valeurs »

Bruno Chignier, vice-président du conseil départemental du Jura, évoque avec enthousiasme sa première expérience de conseiller ordinal.

◆ « *Passionnant, enthousiasmant.* » Ce sont les qualificatifs qui viennent à l'esprit de Bruno Chignier pour évoquer sa première expérience de conseiller ordinal. Il a en effet été parmi les pionniers dans un département pilote. C'était, pour lui, le prolongement de ses engagements précédents. Infirmier libéral, responsable syndical, bénévole dans une association d'aide à domicile, Bruno Chignier a participé à la création du premier SIAD dans le Jura, ainsi qu'à celle d'un établissement pour personnes âgées dont il est aujourd'hui, comme salarié, infirmier coordonnateur. Garantir l'unité, la qualité et les compétences des infirmiers, représenter leurs valeurs, les informer, les écouter, les soutenir, concilier parfois, constituent ses grandes missions. Mais il en est une autre qui lui tient à cœur : être

une force de propositions et faire en sorte qu'elles aboutissent. « *Notre métier demande probité intellectuelle, morale et sens des responsabilités,* rappelle Bruno Chignier. *Lorsque c'est nécessaire, nous devons donc donner notre avis auprès des patients et des autorités.* » Même : cela déplaît. « *Il faut que l'on sache, compris au niveau politique,* insiste Bruno Chignier, *que les infirmiers sont capables de réflexion, qu'ils peuvent apporter leur expertise dans de multiples domaines et que, malgré la grande diversité de leur compétences, ils sont unis par les mêmes valeurs.* » Dans cette perspective l'Ordre représente une chance pour la profession : c'est la seule instance permettant à tous les infirmiers de se retrouver pour réfléchir et agir ensemble. Rest à finir de les en convaincre. ■